

Edito

Choc de compétitivité ou de confiance, rarement les charges qui pèsent sur les entreprises n'ont été autant sous les feux de l'actualité. Focalisés sur l'industrie, espérons que nos politiques oublieront d'oublier que le transport et la logistique sont des maillons essentiels de tous les processus industriels.

Les ministres passent et les réformes durent, nul doute que le concept d'allègement des charges dans le transport routier a encore un bel avenir, souhaitons-le pour tous nos clients et pour la profession.

Plus que jamais il est donc nécessaire pour le chef d'entreprise de transport de disposer d'un service de veille réglementaire performant et d'un système de gestion de la paie ultra réactif et hyper adaptable, capable d'intégrer et optimiser les nouvelles règles sans les transgresser. C'est le défi au quotidien des équipes STS, experts de la paie transport.

Sébastien Huyghe

STS invente le Pack Social

L'optimisation de la paie constitue un enjeu majeur pour le chef d'entreprise de transport. La fiabilité des bulletins de paie et le respect des délais nécessitent une expertise sans cesse remise à niveau et une forte réactivité.

Comment s'assurer en permanence que l'entreprise utilise à bon escient tous les leviers d'allègements à sa disposition ? L'accompagnement du personnel revêt un caractère prioritaire. Pour y parvenir, une politique de formation et de veille réglementaire doit être mise en place et accompagnée de plans de prévention mais également d'outils de contrôle.

L'objectif du Pack social STS est de construire un partenariat expert durable qui permet à l'entreprise de transport de

bénéficier de compétences spécialisées et accessibles en permanence. La conformité réglementaire est assurée grâce à la veille réglementaire mutualisée réalisée par les équipes STS, les efforts sont ainsi répartis entre l'ensemble des clients partenaires.

Des outils de suivi pertinents sont également nécessaires pour mesurer les résultats et engager l'entreprise dans un processus d'amélioration continue de son système de paie et gestion sociale. L'audit réalisé par les experts STS permet ainsi la mise en place des actions correctives et des préconisations, notamment en matière de tableaux de bord. Enfin, la montée en compétence des collaborateurs de l'entreprise est un objectif majeur du pack social STS. Elle

concerne d'une part les gestionnaires de paie qui devront faire l'objet d'un plan de formation adapté à leur besoin et d'autre part des plans de prévention et de formation des conducteurs destinés à optimiser leur comportement.

Le pack social STS vise des bénéfices durables et mesurables facilement par l'entreprise.

STS propose une étude gratuite de votre pack social personnalisé.



STS accompagne le développement des Transports BERTHAUD

Les transports BERTHAUD sont spécialistes du transport frigorifique dans le grand sud de la France. L'entreprise a notamment construit sa réputation sur la recherche permanente de la satisfaction de ses clients, elle s'engage particulièrement sur le respect des délais. De tels engagements de service nécessitent une excellence opérationnelle et une organisation managériale parfaitement maîtrisée.



Afin de sécuriser la paie de leur personnel et de rester concentrés sur le service aux clients, les transports BERTHAUD ont choisi de confier à STS la responsabilité complète du système de paie de l'entreprise, depuis la collecte des données sociales jusqu'au traitement et à la production de la paie des conducteurs et des sédentaires.

Stéphane HELAIEM, Président des transports BERTHAUD, explique les motivations de son projet d'externalisation paie, le choix de STS et les bénéfices attendus de cette opération.

« Nous avons choisi d'externaliser la paie parce que nous avons estimé qu'en ce domaine, un savoir-faire externe et spécialisé apporterait un meilleur service et une plus forte valeur ajoutée à l'entreprise. Notre choix s'est porté sur STS car leurs équipes disposent justement de cette compétence spécialisée en paie transport. STS propose également des outils et un processus de gestion de la paie performant. »

Or, précisément, le principal objectif poursuivi par Stéphane HELAIEM dans son processus d'externalisation de la paie était de gagner en réactivité, il s'en explique : « Nous fonctionnons en paie décalée avec des virements le 10 du mois et cela

nous posait souvent des problèmes de délais. Grâce aux services STS de collecte et analyse des données et de paie associée, nous avons vraiment gagné en réactivité.

La mise en place du service s'est très bien passée, la préparation du projet par une équipe compétente était impeccable et nous avons pu basculer en phase opérationnelle dès le deuxième mois. »

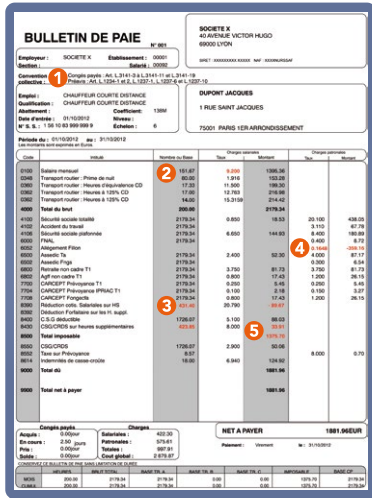
Pour les transports BERTHAUD, le bénéfice attendu est au rendez-vous puisque Stéphane HELAIEM estime avoir gagné 3 jours par mois en termes de réactivité.



Bulletin de paie : les 5 erreurs classiques

Parmi les erreurs fréquemment rencontrées sur les bulletins de paie dans les entreprises de transport routier, en voici 5 à éviter par de simples règles de vigilance et de veille réglementaire :

- 1 Convention Collective : il manque la mention de la Convention Collective applicable, qui est une mention obligatoire.
- 2 Taux horaire de base : le taux conventionnel est inférieur au SMIC depuis le 01/07/2012, il faut donc appliquer ce dernier.
- 3 L'allègement FILLON : le montant ne prend pas en compte la majoration des heures d'équivalence, soit un coefficient de 0.1648 au lieu de 0.1759.
- 4 La réduction salariale sur les heures supplémentaires est supprimée depuis le 01/09/2012.
- 5 Le net imposable tient compte du montant des heures supplémentaires depuis le 01/08/2012.



The screenshot shows a detailed payslip for 'SOCIETE X' with various sections for employee information, company details, and a table of earnings and deductions. Red circles are placed over specific lines in the table to indicate common errors.

Un nouveau site internet et un blog social pour STS

Plus de fonctionnalités, plus de convivialité et plus d'informations à votre service, le nouveau site web STS est de la génération deux point zéro.

Abonnez-vous au blog d'actualité

de la paie transport STS et partagez notre fil d'actualité avec vos réseaux sociaux préférés. Et bien sûr, l'espace client du site web STS continue d'évoluer pour toujours répondre à vos demandes.

Découvrez le nouveau site web STS à l'adresse www.stsweb.fr et le nouveau blog social dans la rubrique « Actualités de la paie » du site ou en lien direct sur www.gestionpaiesalaire.fr



Nouveauté produits

LE MODULE SÉDENTAIRE

Un nouveau module de gestion des personnels horaires, qui s'intègre complètement dans la gamme des services STS, a été conçu pour une meilleure prise en compte des variables de paie pour les collaborateurs sans disques ou sans carte numérique. Il répond à une demande des utilisateurs STS PAIE qui souhaitent gérer de façon optimisée les populations comme les

conducteurs VL, les sédentaires en travail posté ou à temps partiel. Souple et facile à prendre en main, le module sédentaire STS est également très paramétrable, il permet notamment d'élaborer des plannings théoriques (prise en compte des horaires de travail et des absences) qui seront ensuite mis à jour par exception avec les données réelles.

Un module de saisie libre des horaires journaliers est également disponible dans un format qui s'adapte aux matrices existantes. Un moteur de calcul permet d'alimenter en automatique les frais de repas en fonction d'un réglementaire défini.

Le module sédentaire est bien entendu naturellement communiquant. Il permet en amont de

s'interfacer avec les outils de relevé de temps de type badgeuse. En aval toutes les variables valorisées (heures supplémentaires, heures de nuits, absence, nombre de repas, etc.) viennent alimenter le module EVP des services STS PAIE.

Agenda

Petits déjeuners, séminaires ou stages de formation, ayez le réflexe « je m'informe avec STS » et n'hésitez pas à participer à nos sessions d'information ou de formation régionales qui allient expertise et convivialité. Retrouvez toutes les dates et les lieux de nos formations et séminaires sur le site web www.stsweb.fr



Petits déjeuners optimisation des charges sociales et fiscales dans le transport

- ▶ Lyon : Jeudi 21 février
- ▶ Angoulême : Jeudi 7 mars
- ▶ Nantes : Mardi 12 mars
- ▶ Rennes : Jeudi 14 mars
- ▶ Dijon : Mardi 19 mars
- ▶ Lille : Jeudi 21 mars

- ▶ Compiègne : Mardi 26 mars
- ▶ Reims : Jeudi 11 avril
- ▶ Clermont Ferrand : Mardi 16 avril
- ▶ Montpellier : Jeudi 18 avril
- ▶ Melun : Jeudi 25 avril
- ▶ Bourges : Mardi 14 mai
- ▶ Tours : Jeudi 16 mai
- ▶ Auxerre : Jeudi 23 mai
- ▶ Avignon : Mardi 28 mai

Les mécanismes de la paie appliqués au transport

- ▶ Lyon : 14 et 15 février
- ▶ Toutes les prochaines dates sur www.stsweb.fr

La réglementation conducteur et le chronotachygraphe numérique

- ▶ Toutes les prochaines dates sur www.stsweb.fr